

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 décembre 1963.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

modifiant diverses dispositions du Code des douanes.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 12 décembre 1963.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi modifiant diverses dispositions du Code des douanes, adopté avec modifications, en deuxième lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 11 décembre 1963.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 116, 338 et in-8° 64.
2^e lecture : 602, 706 et in-8°.

Sénat : 206 (1962-1963), 3 et in-8° 5 (1963-1964).

L'Assemblée Nationale a adopté, avec modifications en deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Art. A.

..... Supprimé

TITRE PREMIER

Mesures concernant le dédouanement des marchandises.

.....

TITRE II

Réforme du régime de l'admission temporaire.

.....

TITRE III

Réforme du régime général des acquits-à-caution.

.....

TITRE V

Dispositions diverses.

.....

Art. 23.

..... Conforme

.....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 décembre 1963.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.